

AGRIVOLTAÏSME

Pour le projet Terr'Arbouts, la course d'obstacles est loin d'être terminée

Initialement annoncé pour 2026, cet ambitieux projet est toujours en phase de structuration. Si le volet agricole avance bien, la question du débouché de la production électrique interroge

Kevin Leroy
k.leroy@sudouest.fr

Pour l'heure, en serpentant sur ces routes de l'Armagnac entre vignes et champs, il faut encore beaucoup d'imagination pour se figurer ce que sera peut-être un jour Terr'Arbouts : tout simplement l'un des plus grands projets agrivoltaiques de France. Une zone de 1 400 hectares répartis sur six communes (1), dont 700 seront tapissés de panneaux solaires, sous lesquels les agriculteurs concernés (au nombre de 35) doivent « seréinventer » avec de nouvelles cultures permettant de tendre vers le « zéro phyto ». Pour l'énergéticien GLHD, on parle d'un investissement de 300 millions d'euros.

« Emblématique »

Tous les acteurs de ce projet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre étaient réunis ce mardi 19 mai 2028 à Hontanx, au domaine de Marques-tau, à l'occasion de la venue d'Emmanuelle Wargon, présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). L'occasion de faire un point sur l'avancée de ce dossier, et accessoirement de faire passer quelques messages à l'heure de se mettre à table (on y reviendra...). « Ce qui est intéressant ici, c'est le côté emblématique : on a un projet qui répond aux besoins en énergies renouvelables, mais aussi aux enjeux agricoles et de protection de l'eau », souligne l'ancienne secrétaire d'État à l'Écologie, qui a rappelé les débats suscités par l'agrivoltaïsme. « Il y a ceux pour qui c'est la panacée et ceux qui craignent que l'on ne trouve pas le bon équilibre entre agriculture et production d'électricité. Or il faut garder à l'esprit que dans l'agrivoltaïsme, comme son nom l'indique, il y a deux volets. Il ne faut pas que l'un bouffe l'autre. À mon sens, on n'a pas tout à fait trouvé le bon équilibre au niveau national, c'est la raison pour laquelle ce type de projet, où c'est le cas, est précieux. »

Eau polluée

Cela dit, la course d'obstacles est encore loin d'être terminée pour Terr'Arbouts, dont la mise en service était initialement annoncée pour... 2026. Car sa source remonte déjà à 2018 et à une alerte sur la pollution de l'eau, avec la présence excessive de S-métolachlore, un herbicide notamment utilisé pour la culture du maïs, interdit en France depuis 2023.

Sommés de revoir leurs pratiques, les agriculteurs concernés choisissent de se tourner vers l'agrivoltaïsme. Ils s'organisent en association (Patav) dès 2019, mais entre recours et études environnementales, le feu vert de l'État ne tombe qu'en 2024.

Entre-temps, il a fallu convaincre, comme l'a rappelé Jean-Luc Lafenêtre, maire de Maurrin et président de la Communauté de communes du Pays grenadois. « Je me souviens de quelqu'un qui m'a dit lors d'une réunion publique : "Je suis content que l'on fasse de l'énergie verte, mais le paysage à côté de chez moi va changer et ma facture d'électricité ne va pas baisser." Il a fallu faire accepter le projet auprès des habitants, des chasseurs, des promeneurs, etc. »

Un temps de maturation très long, « mais sans doute indispensable pour que tout le monde s'approprie le projet », note Emmanuelle Wargon. En réalité, tout le monde n'est pas vraiment convaincu, à l'image du Modéf (« On devient producteurs de photons, et pas d'alimentation », a pointé sa présidente Mélanie Martin), mais il est aujourd'hui sur les rails, dans une phase de « consolidation/structuration ».

« Le plus nourricier possible »

Arrivera-t-il à bon port d'ici 2031, comme espéré ? Ce n'est pas totalement acquis, car trois obstacles principaux existent toujours : la signature des baux entre les agriculteurs et la société GLHD ; la définition du projet agricole puis sa validation par les ser-

vices de l'État ; et la sécurisation de la vente de l'électricité.

Concernant les baux (d'une durée de quarante ans), alors que la Chambre d'agriculture a récemment alerté sur le sujet, ils ont été repris ces deux dernières années et les promesses sont en train d'être signées. « On a travaillé avec un cabinet d'avocats sur le sujet », rassure Jean-Michel Lamothe, le président de Patav, l'association des agriculteurs.

« On se bat »

Le volet agricole, lui, doit mêler grandes cultures (tournesol, orge, colza, soja), pâturage bovin et ovins laitiers, ainsi que des cultures spécialisées (courge, lin, chia). Il devra être validé par les services de l'État, attentifs au bon équilibre entre toutes les facettes du projet.

Alors que des tests ont été menés sur des parcelles à Agrolandes (restitution prévue en juillet), Jean-Michel Lamothe se veut là aussi confiant : « Je n'ai pas d'inquiétude sur le volet agricole, on travaille à ce qu'il soit le plus vertueux et nourricier possible. » L'enjeu pour Patav, outre la poursuite des essais, est maintenant de préparer les investissements pour le conditionnement des récoltes, et « de se structurer pour aller chercher des marchés » jusqu'ici inconnus de ces agriculteurs.

Aujourd'hui, c'est donc plutôt le volet énergétique qui suscite des réserves : en gros, produire de l'électricité, c'est bien, mais encore faut-il pouvoir l'injecter dans le réseau puis

disposer d'un acheteur en bout de chaîne. Sur le premier point, GLHD se veut optimiste, alors que la saturation gagne de nombreux postes source, ces portes d'entrée qui permettent de se raccorder au réseau. Si la capacité totale du projet Terr'Arbouts se monte à 490 MWc (la puissance installée dans les Landes est actuellement de 1,4 GWc), un « créneau » de 300 MWc est d'ores et déjà sécurisé.

Reste la question de l'acheteur final, loin d'être un détail, et qui pour l'heure n'existe pas. « Maintenant, la question, c'est de savoir comment revendre cette électricité que l'on a produite », concède Sophie Ahouanto, coordinatrice régionale de GLHD. À la base, le modèle économique du projet reposait en effet sur les PPA (2) : des contrats passés entre un producteur d'électricité et un consommateur, principalement des grandes entreprises, qui peuvent ainsi se projeter sur une énergie verte à prix fixe sur une longue période.

Contexte mondial incertain

Problème, comme l'a rappelé Vincent Vignon, dirigeant de GLHD, ce marché des PPA, en raison d'un contexte mondial incertain, est à l'arrêt « depuis deux ans ». « Aujourd'hui, on ne peut pas dire que nous ne sommes pas en risque sur ce projet », concède Sophie Ahouanto, alors que le paysage politique français, avec l'élection présidentielle à venir, n'aide pas. Qui peut affirmer que les énergies renouvelables seront une priorité pour le futur ou la future présidente ?

Et pourtant, à défaut de PPA, c'est auprès de l'État que GLHD peut trouver un débouché pour son électricité, via des appels d'offres lancés par la Commission de régulation de l'énergie. Or il y a là aussi un écueil : Terr'Ar-

EN CHIFFRES

Cette réunion a également été l'occasion de rappeler quelques chiffres et notamment la répartition des revenus générés par le contrat avec l'énergéticien GLHD : 19 % iront aux propriétaires fonciers ; 62 % aux agriculteurs sur les terres de qui des panneaux photovoltaïques seront installés ; et 19 % pour les agriculteurs sans panneaux, mais qui sont dans la zone concernée par le passage au zéro phyto.

Cette zone fait en effet 1 400 hectares, mais des panneaux seront installés sur 700 seulement. Sur 508 hectares, ce seront des panneaux « tracker », qui suivent la position du soleil. Sur 192 hectares, ils seront fixes.

bouts est un projet trop gros pour passer par ce mécanisme.

Alors que le début des travaux est programmé pour 2029, GLHD a, en gros, deux ans pour trouver une solution. « On est un peu utopiste, on croit que ça va fonctionner, glisse Sophie Ahouanto. On se bat pour faire avancer les services de l'État, pour faire bouger les choses et que ce type de projet vertueux puisse se faire. On espère que les politiques sont sensibles à ça. Ça serait dommage qu'il soit buté à cause d'un problème de revente d'énergie. »

Dans ce contexte, on comprend que la venue à Hontanx de la présidente de la CRE était une aubaine pour faire passer quelques messages. Et qu'à l'heure de passer à table, les places à proximité d'Emmanuelle Wargon valaient cher...

(1) Puyo-le-Plan, Saint-Gein, Hontanx, Maurrin, Castandet et Le Vignau.

(2) PPA pour power purchase agreement, en anglais (contrat d'achat d'électricité).



Toutes les parties prenantes du projet étaient réunies ce mardi 19 mai, à l'occasion de la venue d'Emmanuelle Wargon, présidente de la Commission de régulation de l'énergie. LOÏC MARZIN / PRÉFECTURE DES LANDES